



En attendant l'arrivée de M.Coene, M.Cuminal Vice-président du Conseil prend la parole et accueille les membres du Conseil. La séance est ouverte à 15.20.

### **1. Approbation du compte rendu du Conseil de l'EIGIP du 20 juin 2001.**

M.Cuminal soumet le compte rendu du dernier Conseil dont chaque membre a été le destinataire à l'approbation du Conseil. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2. Information sur la rentrée et les diplômés 2001.**

M.Willaeys commente les statistiques de la rentrée 2001/2002 par rapport à la rentrée 2000/2001. Cette année, la rentrée est sensiblement identique à celle de l'année dernière.

M.Millot demande qu'on lui explique la différence dans la colonne autre entre le chiffre des admis : 2 et le chiffre des présents : 5. M.Willaeys répond que la différence s'explique par le recours à la liste complémentaire.

Le Conseil de Perfectionnement de l'EIGIP s'est réuni le 18/10/01 et a délibéré sur la promotion 1998/2001. Trois élèves redoublent leur 3<sup>ème</sup> année et un élève refait son stage de 2<sup>ème</sup> année. La filière Informatique Industrielle comprend 34 diplômés, la filière Maintenance Industrielle 26 diplômés, la filière Système Intégré de Production 26.

La remise des diplômes est prévue le samedi 02 février 2002 au moment du Gala commun EIGIP-ENSIMEV.

### **3. DBM n°4**

M.Cuminal donne la parole à M.Willaeys qui présente la décision budgétaire modificative n°4. Il s'agit d'ouvrir 55000 F de crédits supplémentaires de recette de taxe d'apprentissage et de les affecter au compte des prestations internes. Cette rubrique comprend la location des salles de TP à l'AIP, la location de salles de l'ISTV, le reversement de paiement des enseignants en poste à l'ISTV et la facturation interne par l'Université des frais de téléphone, de courrier, de reprographie et de magasin. M.Cuminal demande si quelqu'un souhaite des explications complémentaires et met la DBM au vote. La DBM est votée à l'unanimité.

### **4. Commission Vie de l'Etudiant de l'Université.**

La Commission se réunit deux fois par an. Elle traite les demandes de subventions, le budget du Fonds d'Amélioration à la Vie Etudiante, les bourses, les aides exceptionnelles aux étudiants, la santé, l'hébergement, la restauration, la vie du campus. L'EIGIP propose de désigner Mme Anne-Pascale Maquinghen comme représentant des Enseignants et M.Benjamin Chauffert comme représentant des élèves de l'EIGIP pour siéger à cette Commission. Cette proposition est votée à l'unanimité par le Conseil.

M. Coene, Président du Conseil rejoint le Conseil à 15.45.

## 5. Information sur la Commission du Titre d'Ingénieur.

Chaque membre du Conseil dispose du compte rendu de M.Delebarre et du compte rendu de M.Willaeys élaborés suite à la visite de la CTI le vendredi 12 octobre 2001.

M.Willaeys rappelle que le Ministère a demandé une expertise à la CTI sur le projet de fusion des Ecoles. Si le projet a été globalement bien apprécié par les rapporteurs, il appelle néanmoins les remarques suivantes :

- Le volume horaire :

Il est actuellement de 1100 H en première année, de 550 H en deuxième année, et de 550 H en troisième année. La CTI rappelle que la norme est de 28H par semaine soit 900H par an. C'est le cas en Allemagne par exemple où l'on accorde une place plus importante au travail personnel.

- Un projet axé sur trois filières :

C'est à dire trois spécialités. Chacune est vue par la CTI comme étant un diplôme. La CTI doit s'assurer que la structure qui supporte le diplôme est autonome et pérenne, elle demande de préciser l'organisation des filières à cette fin. Il existe une vingtaine de vocables admis. Pour la filière Mécanique Mécanique énergétique et Mécanique des fluides, l'appellation Mécanique énergétique convient. Par contre le vocable Mécatronique électronique est à proscrire. L'appellation Informatique Automatique convient.

- L'ISIV :

C'est une Ecole rattachée à l'Université qui devrait être rattachée à l'ENSIAME. Pour la CTI, si elle est intégrée à l'ENSIAME cela nécessite de présenter un dossier pour l'ISIV. Or, elle reste indépendante. Dans ce cas, elle n'est pas rattachée à l'ENSIAME.

- Le bâtiment ENSIAME : 25MF pour 2500 m<sup>2</sup> :

La CTI demande de profiter de la création du nouveau bâtiment pour unifier les locaux et installer la nouvelle Direction dans ce bâtiment.

- Les Laboratoires de Recherche :

La CTI demande de préciser les liaisons mises en place avec les laboratoires.

- L'international :

Recevoir 20% d'élèves étrangers paraît ambitieux. La CTI demande de préciser un axe de développement géographique.

La Commission de la CTI pourrait siéger le 05/02/02. Si c'est le cas, le dossier passe au CNESR puis le Ministère prendra un décret de création en avril, au mieux.

M.Millot fait remarquer qu'à propos des liaisons avec les Laboratoires de recherche, le Directeur du LAMIH n'a pas été sollicité. M.Willaeys répond que des conventions avec les laboratoires sont prévues dans les projets de statuts. M.Millot souligne que la CTI demande plus qu'une lettre d'intention, il faut des propositions concrètes par exemple par rapport à la formation doctorale, celle des DEA, par rapport à l'accueil de stages d'ingénieur dans les laboratoires, par rapport à la politique de concertation à mener pour la création d'emplois de chercheurs. M.Willaeys répond qu'il a précisé à la CTI que les laboratoires étaient les points de base de l'enseignement qui provoquent les besoins en postes. M.Millot demande s'il ne faudrait pas préciser les engagements de part et d'autres ? M.Willaeys répond que les représentants de la CTI ont plutôt l'habitude de voir les laboratoires de recherche intégrés dans leur Ecole et non distincts des établissements.

M.Millot regrette que seuls deux élèves de l'EIGIP soient inscrits en DEA d'Automatique, ce qui pose le problème de l'information des élèves pour ce DEA.



M.Willaeys fait valoir que le point de réflexion à envisager est celui de la thèse. Il faut être plus attractif auprès des sortants de l'Ecole en étant plus imaginatif. A cet égard, le DESS CAAE par exemple est très attractif.

M.Millot explique que pour le LAMIH qui regroupe 200 personnes, le recrutement est une question importante. Nous sommes une Unité Mixte de Recherche et le CNRS octroie des bourses de Docteurs-Ingénieurs (à condition d'être titulaire du diplôme d'ingénieur). De plus nous avons des étudiants de qualité. Il existe un pôle d'excellence qui se crée. Il faut profiter de cette dynamique, c'est un engagement pour l'avenir et il faut impliquer les laboratoires.

## **6. Information sur la réunion des Ecoles.**

M.Delebarre, porteur du projet ENSIAME rejoint le Conseil pour un débat contradictoire.

M.Willaeys résume la situation. M.Level a nommé Christophe Delebarre porteur du projet. Une première version de demande d'expertise du bâtiment a été réalisée. Une seconde version a été faite et transmise au Président de l'Université sans l'accord de l'EIGIP. En conséquence, devant ce refus de concertation, M.Willaeys envoie sa démission du projet ENSIAME au Président Level. De plus, le personnel en poste à l'EIGIP pétitionne auprès du Président. Nous sommes dans une situation de blocage. Qui plus est une motion de soutien du personnel en poste à l'EIGIP est communiquée au Conseil. Toutefois, pour parfaire l'information du Conseil, il a été demandé à M.Delebarre de bien vouloir répondre aux questions. Le sentiment général est de ne plus être pris en compte au sein de l'Université.

M.Coene pose une double question à M.Delebarre : pourquoi le texte a-t-il été modifié ? Et existe-t-il une marge de latitude ?

M.Delebarre répond que sa mission consiste à constituer le dossier CTI et le dossier d'expertise ENSIAME. Sur le bâtiment, le Recteur vient d'acter 25MF dans le cadre U3M, les crédits sont disponibles et la planification faite sur la base premier arrivé, premier servi. La contrainte de délai est donc très forte. En ce qui concerne le dossier d'expertise pour le Ministère, il faut être cohérent par rapport au Ministère. M.Delebarre a fait appel à Jean-Marie Flamme qui connaît bien les normes en cours. La version 1 comprenait l'accueil de 240 étudiants, a été transmise à Didier Willaеys qui m'a donné sa position trois minutes avant la réunion. M.Willaeys rétorque que le dossier a été envoyé par mail au secrétariat de l'EIGIP et un incident de transmission a bloqué le dossier au secrétariat.

M.Delebarre poursuit en indiquant qu'il a proposé que tous les intervenants se retrouvent pour avancer sur le projet le 04/10/01. Les doléances exprimées étaient globalement les suivantes :

- a) il existe deux bâtiments dont un sans aucun bureau, d'où un problème de sécurité soulevé par Mme Anne-Pascale Maquinghen. Dans la version 2 on passe à un seul bâtiment.
- b) Un amphi de 250 places. Il faut poser le problème de l'usage par rapport au coût. On prévoit donc deux amphes d'environ 120 places chacun.
- c) 40 bureaux c'est trop. Selon les normes, l'Ecole doit accueillir tous les Enseignants-Chercheurs. Pour 77 postes équivalents temps plein, il faut 40 bureaux. Mais c'est au détriment de la pédagogie. On augmente les locaux pédagogiques, on réduit le nombre de bureaux à 28.
- d) Salle de détente trop grande : 200m<sup>2</sup>. La réduire à 100m<sup>2</sup>. Cette doléance n'est pas retenue, car on tient compte des circulations.
- e) Plateaux projets : besoins de 30 salles et salles TD. On passe à 13 salles TD.
- f) Direction et Administration à l'ENSIMEV. Il est proposé d'installer la Direction dans le nouveau bâtiment.



M.Delebarre a proposé que Pierre Loslever puisse travailler à la mise en commun des ressources des salles TP. Pas de réponse de M.Willaeys. M.Willaeys répond que la question n'a pas été posée.

M.Delebarre poursuit. Le point de blocage réside dans le fait que l'EIGIP a la perception qu'elle perd ses bâtiments. L'échéance intervient dans trois ans. Avec une surface de 9,7m<sup>2</sup> par étudiant (2500m<sup>2</sup> au total) la surface sera supérieure à la moyenne de l'Université. Il faut en tenir compte. Ce point de blocage doit être transmis au Président pour qu'il puisse trancher. M.Delebarre plaide pour la rapidité d'exécution (par rapport aux contraintes). Il peut comprendre la méfiance sur le porteur du projet. Ceci dit, dans l'équipe du dossier CTI, il attendait plus d'interactions ; par exemple, il n'y a pas eu de debriefing suite à la visite de la CTI. La pétition lui paraît disproportionnée par rapport au problème. Les dossiers CTI et bâtiments ont été transmis au Président de l'Université. M.Delebarre estime que sa mission est remplie.

M. Buèche s'interroge sur la question des salles de TP. M.Popieul indique qu'il était convenu qu'on ne fléchirait pas les salles de TP dans les nouveaux bâtiments. Dans le dossier 1 avec une promotion de 240 étudiants, on conserve le premier étage de l'EIGIP et on libère les bureaux. Dans le dossier 2, sur une base de 200 étudiants on conserve 4 salles de TD, on restitue le reste. Or dans l'utilisation du bâtiment B2, les TP d'électroniques sont déménagés dans les nouveaux locaux mais on n'explique pas dans quelles salles. M. Delebarre explique qu'il s'agit d'une méprise, M.Flamme pensait que les salles types BDE... étaient dédiées aux TP. M.Delebarre plaide la transparence complète : une version provisoire a été transmise au Rectorat. La version transmise n'est pas sortie du bureau du Président de l'UVHC.

M.Popieul reprend la parole, en prenant acte qu'il n'y a pas de fléchage des salles a priori, et pose la question du devenir de l'AIP et en souhaitant qu'on étudie l'utilisation rationnelle des moyens. M.Delebarre répond que le plan U3M s'achève en 2006.

M.Coene estime pour sa part qu'il faut retenir la bonne solution pour l'ENSIAME. M.Willaeys intervient et souligne que le fait nouveau est que nous sommes rayés de la carte, nous ne sommes plus consultés sur ce qui se passe à l'ENSIAME. M.Delebarre propose de travailler dans la concertation. Les points de blocage sont à traiter au niveau du Président.

M.Coene demande à M.Delebarre s'il est possible de reprendre le dossier pendant une semaine et de se mettre autour d'une table pour trouver un accord. M.Delebarre répond qu'il y a une disproportion des réactions (pétition) par rapport à l'événement et souhaite qu'on soit vigilant quand on prend position. M.Delebarre indique qu'il est motivé pour continuer le travail mais qu'il a besoin d'un message fort lui exprimant de la confiance en lui.

M.Coene demande à M.Delebarre de prendre un engagement pour faire disparaître les points de tension. M.Delebarre répond qu'il le voudrait bien mais que la frustration pourrait être forte. Ainsi, le Directeur de l'ISTV pense récupérer tous les locaux EIGIP.

M.Willaeys se déclare outré qu'on ne puisse pas donner son avis sur le nouveau dossier CTI transmis au Président. M.Delebarre répond que tout le monde l'a reçu.

M.Delebarre réagit en disant que 9.7m<sup>2</sup> par étudiant constitue un delta considérable. Il faut se mettre à la place du Président : certains étudiants sont traités à 5 m<sup>2</sup>. Posons nous la question des moins bien lotis. M.Willaeys souligne que l'EIGIP demande des locaux depuis de nombreuses années. M.Delebarre mentionne que l'Université va créer un poste d'Enseignant Chercheur et que l'ENSIAME sera dotée spécifiquement.

M.Coene note que la répartition des m<sup>2</sup> constitue le point de blocage. M.Willaeys déclare qu'on ne peut pas envisager l'avenir car on ne nous a pas demandé notre avis sur ce dossier. M.Lauro ajoute qu'en perdant les salles informatiques, on a l'impression d'une absorption au lieu d'une fusion. M.Popieul indique que le souci porte sur les salles de TP.



M.Willaeys fait remarquer que dans le dossier 1 on restitue les bureaux et que dans le dossier 2 on restitue complètement les salles et les bureaux. De plus, on sait qu'à terme, les trois filières représenteront 270 élèves. En démarrant sur une base de 200 élèves on adopte un comportement malthusien. On ne pourra pas accueillir 270 élèves. Il faudra à nouveau demander un bâtiment supplémentaire.

M.Coene précise qu'il faut trouver un équilibre entre la satisfaction de l'ENSIAME et les critères du Ministère. Il faut se battre pour l'ENSIAME pour affronter les périodes difficiles et trouver un accord avec une volonté commune. Il est possible d'aménager le dossier actuel en fonction des remarques de l'EIGIP en une semaine. M.Coene demande à M.Delebarre de s'engager à ce sujet.

M.Buèche, à propos du fléchage, demande s'il y a suffisamment d'espaces de TP ? M.Delebarre répond que l'on a travaillé par demi-groupe. Il ignore s'il y a une norme TP, mais on a travaillé pour accueillir les plateaux projets, les cours et les TD. M.Buèche fait remarquer que les salles ne sont pas polyvalentes.

M.Nicolas intervient. La pétition constitue une réaction violente. Si elle n'est pas mieux formulée, elle constituera un obstacle majeur. Les arguments évoqués montrent qu'on peut trouver un terrain d'entente. Il faut considérer l'intérêt supérieur.

En tant que dirigeant de l'Ecole, M.Willaeys demande au Conseil de soutenir les personnels permanents de l'Ecole. Qui plus est M.Willaeys propose sa démission de son poste d'Administrateur provisoire.

M.Coene intervient et précise que personne n'a évoqué la demande de démission de l'Administrateur provisoire. Le point à évoquer est celui du vote sur la motion.

M.Willaeys donne lecture de la proposition de motion. M.Nicolas estime que cette motion va dans le bon sens. M.Lecat déclare qu'il soutient la motion s'il s'agit d'un problème technique, mais qu'il ne la soutient pas s'il s'agit d'un problème de personne.

M.Popieul intervient en indiquant que le problème est le fléchage des m2. Soit on effectue un fléchage complet ou bien on n'en fait pas. Or dans le cas présent, le fléchage a été fait à moitié. M.Nicolas propose de faire apparaître la question du fléchage dans la motion.

M.Millot note que la démission de M.Delebarre est demandée et demande par qui il sera remplacé. M.Coene prend note du fait que le Conseil a compris le malaise et demande au Président de débloquent la situation. M.Willaeys souhaite que la motion indique explicitement « comprend et apporte son soutien au personnel ». M.Nicolas propose « le Conseil soutient le personnel dans la recherche d'une solution durable ». M.Coene propose au vote la motion suivante :

« Le Conseil de l'EIGIP ayant pris connaissance de la pétition signée par une majorité du personnel :

soutient ces personnes dans leur demande de concertation durable sur le projet ENSIAME, et demande au Président de l'Université de rétablir le dialogue et la concertation qui existaient avant les congés, dans le traitement de l'ensemble des dossiers ENSIAME, et en particulier, à court terme, les dossiers bâtiments et CTI. »

M.Cuminal met la proposition au vote. Le vote a lieu à bulletin secret.

22 votants, 21 oui et 1 bulletin blanc. La motion est adoptée.

## 7. Questions diverses

Parmi les conditions nécessaires à l'obtention du diplôme, le règlement intérieur actuel, dispose que « l'étudiant doit avoir effectué au moins une partie de son cursus à l'étranger dans le cadre des stages de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année ou d'un cursus intégré. »

M. Willaeyns propose de modifier le règlement intérieur pour régler le problème suivant : une élève chinoise, selon le texte actuel ne peut faire son stage en France. Or, il serait souhaitable qu'elle puisse le faire en France. Il est donc proposé de modifier le règlement de la manière suivante : « l'étudiant doit avoir effectué au moins une partie de son cursus dans un pays étranger à sa ou ses nationalités dans le cadre des stages de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année ou d'un cursus intégré. »

Cette modification du Règlement intérieur est votée à l'unanimité.

M. Willaeyns propose sa démission aux membres du Conseil. M. Coene indique que le Conseil n'a pas à voter sur cette proposition. Il propose d'ajouter à la motion que le Conseil apporte son soutien au personnel et à l'Administrateur provisoire.

Le Conseil vote cette proposition à l'unanimité.

M. Coene lève la séance. Il est 18.15.

Les membres présents :

Mlle Gouguec, M. Lecat, M. Nicolas, M. Bury, M. Coene, M. Cuminal, M. Willaeyns, M. Millot, M. Berger, M. Buèche, M. Lauro, M. Revaux, Mme Descamps, Mme Van Den Bossche, M. Robidet, M. Leroy, M. Vincent, M. Maroille, M. Faure.

Les invités au Conseil présents :

M. J.C. Popieul

M. Machon.

M. Delion, excusé, M. Ourak, excusé.

Les membres excusés :

M. Pogoda (pouvoir à M. Ambroise), M. Bara, M. Malvache (pouvoir à M. Millot), M. Thomas (pouvoir à M. Millot), M. Deneux (pouvoir à M. Berger).